

EFFAROUCHEUR PYROOPTIQUE

avistop
La protection de vos cultures

NOTICE DE MONTAGE
D'UTILISATION ET PRECAUTIONS
D'UTILISATION

de l'**AVISTOP**, *effaroucheur pyrooptique*
équipé du programme Ornitho A



Proxalys
AGRICULTURE

Proxalys
Environnement

Un service de Proxalys Environnement

La notice et les précautions d'utilisation comportent 16 pages à lire impérativement et intégralement avant toute utilisation de l'appareil
L'effaroucheur pyrooptique ne doit être utilisé que par un adulte

A n'utiliser qu'avec une bouteille de gaz propane

**TOUT NON RESPECT DES CONSIGNES DE MONTAGE,
DE DEMONTAGE ET D'UTILISATION ENTRAÎNERA L'ANNULATION
DE LA GARANTIE DE L'APPAREIL.**

RAPPEL DANGER DE MORT



ORAGES

L'appareil ne doit pas être installé sous ou à proximité d'une ligne électrique (50 mètres) sous risque d'électrocution.

L'appareil ne doit pas être monté lorsqu'il y a de l'orage.



ATTENTION !

EN AUCUN CAS VOUS DEVEZ OUVRIR LA CONSOLE ELECTRONIQUE DE COMMANDE
SEUL PROXALYS ENVIRONNEMENT EST HABILITE A OUVRIR LA CONSOLE
L'OUVERTURE DE LA CONSOLE ENTRAÎNE L'ANNULATION DE LA GARANTIE

DESCRIPTIF

L'effaroucheur pyrooptique est constitué de plusieurs éléments :

- 1 pied
- 1 canon
- 1 mât et 3 haubans
- 2 leurres croix et 1 cloche
- 1 console électronique
- 1 bouteille de gaz propane (*non fournie*)

CHOIX DU LIEU D'INSTALLATION ET DE MONTAGE

L'effaroucheur pyrooptique ne doit être installé :

- pendant un orage
- à proximité d'une ligne électrique (distance minimum 50m)
- à proximité de chemins de randonnées, d'allées cavalières, etc, aux risques d'apeurer les animaux domestiques et/ou les passants.



ATTENTION DANGER DE MORT

L'appareil ne doit pas être installé sous ou à proximité d'une ligne électrique (50 mètres) sous risque d'électrocution.

L'appareil ne doit pas être monté lorsqu'il y a de l'orage.

Un effaroucheur permet de protéger une parcelle de 1 à 5 hectares suivant la configuration du site (vallonné ou plat).

Pour une bonne efficacité, le choix du site d'implantation de l'appareil est très important. Selon la configuration de la parcelle il est conseillé de placer l'effaroucheur au centre de celle-ci ou à l'endroit où il sera le plus visible de l'ensemble de la parcelle (pour les surfaces non planes). De façon générale, il faut qu'à l'endroit où l'oiseau se trouve, il doit entendre et voir l'effaroucheur dans son ensemble. L'appareil est à installer au milieu des parcelles à protéger. Si l'appareil est accessible par des personnes ou des animaux domestiques, il est nécessaire de mettre en place un dispositif approprié pour interdire son accès pendant le fonctionnement (clôtures, barrières, etc) avec un périmètre de 10m.

Pour protéger des bâtiments (table d'alimentation du bétail, silo d'ensilage, etc.) il est nécessaire que les oiseaux, **de l'endroit où il faut les effaroucher** :

- **voient l'effaroucheur** dans son intégralité
- **entendent les détonations**

Arrêté spécifique sur le bruit dans certains départements ou communes

En fonction des départements ou des communes, des arrêtés préfectoraux ou municipaux concernant l'usage des effaroucheurs à oiseaux peuvent être pris. Avant toute installation, il convient de vous renseigner sur l'existence 'un tel arrêté dans votre commune ou votre département.

MONTAGE

Canon et pied



Pour débuter le montage il faut se munir d'une masse afin d'enfoncer le pied dans le sol.

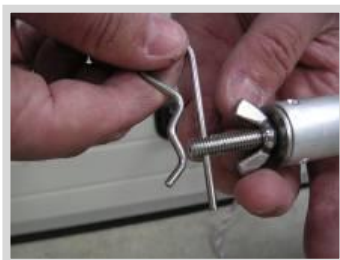


Une fois le pied installé, positionner la base du canon à la base du pied et mettre la goupille du bas.

- Laisser le haut du canon par terre.

Mât

Commencer par emboîter les 3 éléments les plus longs entre eux au sol. Ensuite installer le petit élément avec la plaque et y faire passer le câble. Une fois le mât assemblé, serrer le papillon au dessus de la rondelle en s'aidant de la goupille puis laisser la goupille afin d'éviter que le papillon se desserre.



Dérouler les haubans le long du mât sans les entrelacer.

Leurres et cloche



Selon les modèles, vous disposez :

- Soit une seule croix
- soit d'une croix et un leurre rond
- soit de deux croix
- soit de deux croix et un leurre rond



Passer d'abord la ou les 2 leurres en croix à la base du mât toujours au sol.

Puis, passez le leurre rond s'il est fourni avec votre effaroucheur. Enfin, passer la cloche dans le sens où elle épouse le canon.



Assemblage à l'horizontale du mât, des leurres et du canon

Assemblage :



Approcher le mât avec les leurres auprès du canon déjà associé au pied. Glisser le mât dans le canon jusqu'à la butée.

Votre effraie est ainsi assemblée au sol, il suffit de le lever en basculant l'ensemble grâce à la base du canon fixée au pied par la goupille. Une fois l'effraie en position verticale, installer la seconde goupille pour l'empêcher de basculer.

IMPORTANT : Pour éviter tout risque de détérioration du mât, il est primordial de commencer à lever l'ensemble par le haut du mât et de le dresser en avançant vers le canon.

Mettre le support de la console électronique et positionner la console sur son support.



Fixer les 3 haubans dans le sol à l'aide des piquets.

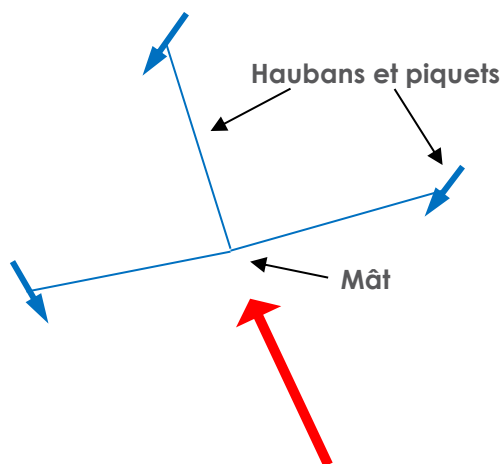


ATTENTION

Les trois haubans doivent être correctement répartis pour un bon maintien du mât. L'appareil ne doit pas être monté lorsqu'il y a de l'orage.

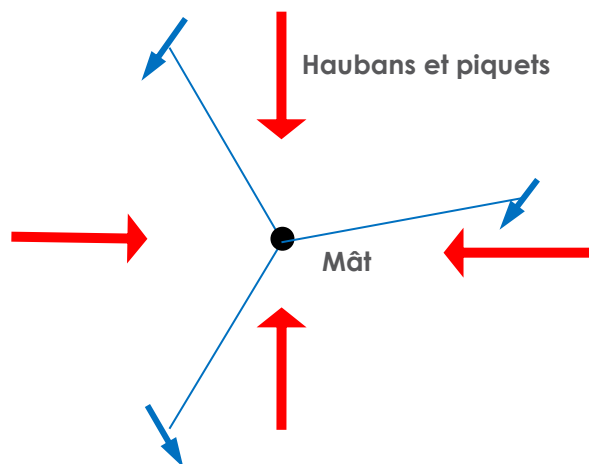
VUE DU DESSUS :

Les 3 haubans **sont mal répartis**.
Un coup de vent dans le sens de la flèche rouge cassera le mât.



VUE DU DESSUS :

Les 3 haubans sont bien répartis. Un coup de vent dans n'importe quelle direction N'entraînera pas de rupture du mât.



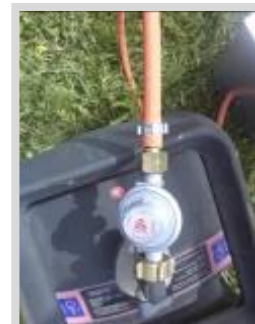
Raccordement Canon – horloge – bouteille de gaz :

Pour faire fonctionner l'effraie, l'horloge doit être raccordée au canon en 3 points :

Raccorder la masse de la bougie et l'antiparasite. Viser la plaque support de bougie avec la vis moletée



Raccorder le tuyau de gaz propane au canon et raccorder le détendeur à la bouteille de **gaz propane**.



MISE EN FONCTIONNEMENT DE L'EFFAROUCHEUR

REGLAGE DU PROGRAMMATEUR ALEATOIRE

Tous les réglages s'effectuent par les boutons A et B à l'extérieur du boîtier électronique.

Mettre le bouton rotatif à l'extérieur sur ON, le cadran électronique s'allume.



Réglage de l'heure et des minutes :

- Appuyer sur le bouton A 1 fois
- Régler l'heure en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Lorsque l'heure est réglée, appuyer sur le bouton A une nouvelle fois
- Régler les minutes en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B



Réglage des horaires de début et de fin des détonations :

- Appuyer 1 fois sur le bouton A. L'écran ci-contre apparaît.
- Régler l'heure de départ (DEP H) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Appuyer une fois sur le bouton A.
- Régler les minutes de l'heure de départ (DEP M) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Appuyer une fois sur le bouton A.
- Régler l'heure de fin (FIN H) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Appuyer une fois sur le bouton A.
- Régler les minutes de l'heure de fin (FIN M) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B



Choix du programme d'effarouchement

- Appuyer une fois sur le bouton A. l'écran ci-contre apparaît.
- Choisir le programme en appuyant sur le bouton B. Le numéro du programme sélectionné s'affiche en haut à droite du mot « ALEATOIRE »



Programme de détonation

Trois programmes sont à votre disposition :

- **01** : une détonation aléatoire entre 15 et 20 mn (programme conseillé pour la protection des cultures et des tables d'alimentation)
- **02** : une détonation aléatoire entre 4 et 10 mn
- **03** : une détonation aléatoire entre 3 et 5 mn
- **00** : aucun programme

ATTENTION, nous déconseillons d'utiliser les programmes **02** et **03** plus de **48h** au risque d'engendrer une accoutumance des oiseaux et de réduire fortement l'efficacité de l'appareil

- Après avoir choisi le programme, appuyer une nouvelle fois sur le bouton A pour valider et revenir à l'écran d'accueil.



Heure de l'appareil

Nombre d'heures d'utilisation

Ouvrir la bouteille de gaz, votre effaroucheur est en fonctionnement.

ARRET DE L'EFFAROUCHEUR



Pour éteindre l'appareil fermer la bouteille de gaz et positionner le bouton rotatif sur OFF. L'appareil ne peut être démonté que 5 minutes après l'arrêt total du programmeur et la fermeture de la bouteille de gaz.

ENTRETIEN ET RECHARGEMENT DE LA BATTERIE

Globalement, la batterie à une capacité suffisante pour faire fonctionner l'appareil pendant un mois complet.

A quelle fréquence recharger la batterie ?

- **Une fois toutes les 3 semaines** pendant la période de fonctionnement de l'appareil.
- **Avant de mettre l'appareil hors service** pour une longue période.
- **Tous les 3 mois lorsque l'appareil est remisé.**

Il s'agit d'une batterie sans entretien. **Ne pas ouvrir la batterie pour ajouter de l'eau.**

Pour recharger la batterie :

- 1- Eteindre l'appareil en fermant la bouteille de gaz et en positionnant le bouton de Marche/Arrêt sur Arrêt



- 2- Connecter un chargeur de batterie 12 volts en courant continu adapté à la batterie en tenant compte de la polarité des branchements (+ et -).
- 3- Brancher le chargeur sur une prise 220 Volts Alternatif.
- 4- Attendre que la batterie soit complètement chargée pour la débranchée.

ATTENTION

- tout non-respect de la procédure de rechargement de la batterie entraîne l'annulation de la garantie de la batterie.

ENTRETIEN DE L'EFFAROUCHEUR PYROOPTIQUE AVISTOP

L'effaroucheur pyrooptique ne nécessite pas d'entretien particulier. Il faut faire attention au remplacement des pièces usagées notamment le nez de canon (partie en caoutchouc sur le canon) et la bougie.

Les tuyaux de gaz sont à remplacer tous les 5 ans à compter de la date inscrite sur ceux-ci.

Seules les pièces en provenance de PROXALYS Environnement sont conçues pour remplacer les pièces usagées.

L'appareil dispose d'un certain nombre d'autocollants pour prévenir des risques et dangers. Il appartient à l'acquéreur de l'appareil de maintenir ces autocollants de prévention des risques et dangers en bon état et lisibles. PROXALYS Environnement peut fournir des autocollants en remplacement de ceux devenus illisibles par le temps.

Les opérations de réparation et de maintenance doivent être réalisées par PROXALYS Environnement

MISE AU REBUT

Pour la mise au rebut, trier :

- Le mât : aluminium
- Le câble intérieur du mât avec ses rondelles et ses écrous et la plaque support de bougie : inox
- Le canon, les piquets des haubans, le pied de canon : acier galvanisé
- La batterie
- Le microcontrôleur et l'ensemble des câbles et instrument électrique
- Les matières plastiques
- Les pièces en caoutchouc
- Le coffret en acier galvanisé

Faire appel à une entreprise de recyclage qui prendra en charge l'ensemble des différents éléments. Notamment, La batterie et les parties électriques et électroniques sont à mettre dans une filière de traitement spécialisée.

PRECAUTIONS D'UTILISATION DE L'EFFAROUCHEUR PYROOPTIQUE

LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES ENTRAINE L'ANNULATION DE LA GARANTIE ET ENGAGE DIRECTEMENT LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

SECURITE



L'appareil ne doit pas être installé sous ou à proximité d'une ligne électrique (50 mètres) sous risque d'électrocution.



En cas de vent supérieur à 50 km/h, le système doit être mis hors tension, la bouteille de gaz fermée et le mât abaissé au sol. Idem dans des conditions orageuses.



Il est interdit de fumer à proximité de l'appareil en ordre de marche ou lors des opérations de montage, démontage ou de maintenance.



**DANGER !
Espace confiné**

Le système ne doit pas être utilisé à l'intérieur d'un bâtiment ou tout autre espace confiné et insuffisamment ventilé.



Dans le cas où l'appareil est utilisé sur un site ouvert au public, l'accès à celui-ci doit être protégé par l'emploi notamment de barrières ou tout autre moyen interdisant l'accès ou la manipulation par des tiers. Un minimum de 15 mètres doit être respecté autour de l'appareil.

La bouteille de gaz propane associée au système ne doit pas être laissée sur la voie publique sans protection interdisant son accès.

- Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel l'appareil a été conçu, à savoir, l'éloignement des oiseaux occasionnant des dégâts ou une gêne aux activités humaines et agricoles en particulier.
- Le système ne doit pas être exposé à une source de chaleur supérieure à 40°C.
- Aucune modification ne doit être apportée à l'appareil, lequel doit rester dans sa configuration d'origine.
- Le montage/démontage doit s'effectuer dans le respect de la notice fournie avec l'appareil.
- Le système ne doit pas être utilisé à proximité d'un stockage de produits combustibles ou inflammables.
- Le système ne doit être utilisé que dans sa configuration initiale complète et dans le respect de la notice de montage et d'utilisation jointe.
- Le système ne doit pas être utilisé par un mineur
- Lorsqu'il est en action, le système doit faire l'objet d'une surveillance journalière afin de vérifier le bon état des différentes pièces qui le compose et son bon fonctionnement.
- L'utilisation de protections auditives et de lunettes de protection sont obligatoires lors d'opérations effectuées sur l'appareil (maintenance, montage, démontage).
- Lorsque l'appareil n'est pas utilisé, le système doit être mis hors tension et l'alimentation gaz coupée.
- L'appareil ne doit pas être installé dans un lieu avec des animaux d'élevage ou domestiques.
- L'utilisation nocturne est à interdire car elle occasionne des nuisances au voisinage. Elle est par ailleurs totalement inutile.

PANNES POSSIBLES

- **Le gaz s'échappe en permanence**
Vérifier si l'électrovanne n'est pas bloquée en ouverture.
- **Le canon ne détonne mais il semble que le gaz s'échappe dans la chambre et que l'étincelle se produit**
Vérifier que le gicleur ne soit pas bouché (partiellement ou en totalité). Même avec un gicleur bouché, on entend le gaz s'échapper.



Le gicleur débouché



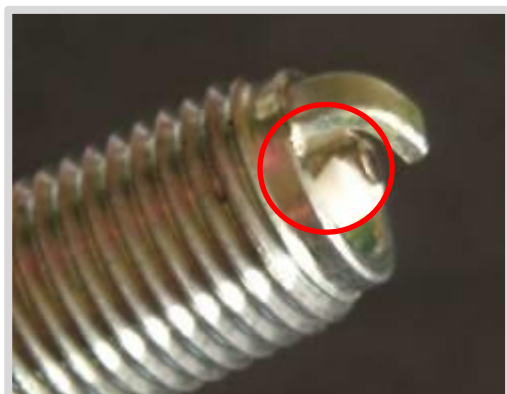
Le gicleur partiellement bouché



Le gicleur complètement bouché

Pour déboucher le gicleur, passe un brin de brosse métallique **SANS AGRANDIR LE TROU** qui est calibré à 0.7mm. Si le trou est agrandi, le canon ne détonnera plus. Normalement, le trou est parfaitement rond.

TOUT AGRANDISSEMENT DU TROU DU GICLEUR ENTRAÎNERA L'ANNULATION DE LA GARANTIE DE L'EFFRAIE



- **Le canon ne détonne pas mais le gaz rentre dans le canon et on entend les étincelles**
Vérifier que l'isolant de la bougie n'est pas cassé ou que la bougie n'est pas défectueuse

- **Le canon ne détonne pas mais le gaz rentre dans le canon et on entend les étincelles**

Vérifier qu'une limaille de fer issue de l'usinage du canon ne soit pas entre les deux électrodes de la bougie.



- **Le canon ne détonne pas mais le gaz rentre dans le canon et on entend les étincelles :**

Vérifier l'écartement entre deux électrodes de la bougie. La distance entre les deux électrodes doit permettre de laisser passer une pièce de dix centimes d'euro.



- **Le canon ne détonne et l'écran est éteint :** Vérifier que la batterie est bien branchée et qu'elle est bien chargée.
- **La cloche et les leurres ne montent pas jusqu'en haut du mât : c'est normal**
La hauteur peu variée en fonction du climat (mélange air/gaz), du poids de la cloche et des leurres et de la verticalité du mât. Généralement, la cloche monte à 3/4 du mât, voire légèrement plus.
- **La cloche et les leurres ne montent qu'à 50 cm au-dessus du canon**
Vérifier que le nez de canon n'est pas endommagé. Si c'est le cas faire remplacer le nez de canon.

CONTACTS EN CAS DE PANNE

PROXALYS Environnement Tel : 02 23 21 18 18

Gérard ANGOUJARD Port : 06 85 26 14 73

Eric BAZILE Port : 06 98 84 93 22

du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00

Déclaration de conformité CE Effaroucheur pyrooptique

Fabricant :

EURL Proxalys Environnement
ZA de Bellevue - 5, rue Antoine de Saint Exupéry - 35235 Thorigné Fouillard
Tél. 02 23 21 18 18 -Télécopie 02 99 27 56 89 www.proxalys-environnement.com
EURL au capital social de 7500 euros
RCS Rennes 453 890 147
SIRET 453 890 147 000 29 APE 7112B
N° TVA intra communautaire : FR70453890147

Représentée par Gérard ANGOUJARD, directeur et personne ayant constitué le dossier technique de l'effaroucheur pyrooptique.

atteste que le matériel :

- Modèle : Effaroucheur pyrooptique
- Type : AVISTOP2
- N° série : Tous les appareils dont le numéro de série commence à la numérotation BA2XXX

a satisfait à l'ensemble des dispositions pertinentes de l'annexe figurant à la fin du titre 1^{er} du livre III de la 4^{ème} partie du code du travail et satisfait aux exigences de la directive 2006/42/CE du parlement européen et du conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE.

*Fait à Thorigné Fouillard
le 26 mai 2015*

Gérard ANGOUJARD
Directeur de PROXALYS Environnement

